



COMMUNE DE TOURRETTES

DÉPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le Dix Décembre,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} décembre 2015

Secrétaire de séance : Mme Raymonde AUBAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 22 – Votes pour : 22 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : M. AUFFRET – R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI – G. BARRA **Adjoints**
S. ALLEG - A. PELLEGRINO – S. BEURRIER – A. DUBOIS – S. ARNOULD – A. RASKIN - J. TOCQUER
C. VELAY - E. MENUT – N. PERRICHON - A. CELKA – M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absent excusé : J. RAYNAUD (pouvoir donné à A-M. GAUBERTI) – C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir donné à E. MENUT)
J-L. GIRAUD (pouvoir donné à G. BARRA) - J. ROBERT HENSELER (pouvoir donné à M. AUFFRET)
W. DUBOSQ (pouvoir donné à C. BOUGE)

Absent : S. LELUIN

PRESENTATION DU NOUVEL ORGANIGRAMME

M. le Maire présente le nouvel organigramme à l'équipe municipale, en mettant en exergue les orientations actées, les pôles créés et l'intérêt de cette nouvelle organisation.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- DE PRENDRE ACTE du nouvel organigramme présenté.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE